



An agency of the Government of Ontario



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

This document was retrieved from the Ontario Heritage Act Register, which is accessible through the website of the Ontario Heritage Trust at **www.heritagetrust.on.ca**.

Ce document est tiré du registre aux fins de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, accessible à partir du site Web de la Fiducie du patrimoine ontarien sur **www.heritagetrust.on.ca**.

File No. ACS2025-PDB-RHU-0023

June 25, 2025

Peter Radke
Manager, Realty Initiatives & Development
Mail Code: 01-86
110 Laurier Avenue West,
Ottawa, ON K2P 2H9

RECEIVED
2025/06/25
(YYYY/MM/DD)
Ontario Heritage Trust

To whom it concerns,

RE: Designation of The Rothesay Apartments, 172 O'Connor Street under Part IV of the *Ontario Heritage Act*

This letter is to advise you that Ottawa City Council, at its meeting of June 11, 2025, approved the following recommendation in respect of the above-noted item:

That Council issue a Notice of Intention to Designate The Rothesay Apartments, 172 O'Connor Street under Part IV of the Ontario Heritage Act according to the Statement of Cultural Heritage Value.

A copy of the complete report in this matter, as well as the minutes of the City Council meeting of June 11, 2025, can be found on the City's website at ottawa.ca/agendas.

Enclosed is the Notice of Intention to Designate, served according to the *Ontario Heritage Act*, to be published online at Ottawa.ca/heritagenotices on June 25, 2025. You will have 30 days from the publication date, until July 25, 2025, to file an objection to the designation. Should you wish to object to the designation, you may do so by submitting a notice of objection in writing, outlining the reasons for the objection and any other relevant information. The notice must be received by the Clerk of the City of Ottawa within 30 days after the online publication of this notice.

Office of the City Clerk
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West
Ottawa, ON K1P 1J1
ottawa.ca

Direct Line (613) 580-2424 Ext. 28136
caitlin.salter-macdonald@ottawa.ca

Bureau du greffier municipal
Ville d'Ottawa
110, ave. Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
ottawa.ca

Ligne directe (613) 580-2424 poste 28136
caitlin.salter-macdonald@ottawa.ca

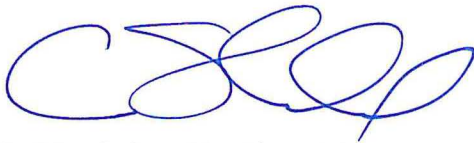
The notice of objection can be submitted via email to CityClerk-HeritageObjections@ottawa.ca, or via registered mail or in-person delivery, by appointment, at the following coordinates:

Caitlin Salter MacDonald, City Clerk
c/o Andrew El-Azzi, Committee Coordinator
110 Laurier Avenue West, Ottawa, Ontario K1P 1J1, mail code 01-71

To make an appointment, please contact Andrew El-Azzi, Committee Coordinator at 613-580-2424, ext. 21934, or at Andrew.El-Azzi2@ottawa.ca. When an objection has been received, City Council will consider the objection including all relevant information within 90 days after the end of the objection period. After consideration of the objection, Council may decide to withdraw the Notice of Intention to Designate or to pass a by-law designating the property under the *Ontario Heritage Act*. Should Council pass a by-law to designate the property, there will be further correspondence from the City on how you may appeal this decision to the Ontario Land Tribunal.

Should you require further information, please contact Anne Fitzpatrick, Heritage Planner at (613) 580-2424 ext 25651 or by email at Anne.Fitzpatrick@ottawa.ca.

Regards,



Caitlin Salter MacDonald
City Clerk

c.c. Natalie Persaud, Planner III, Strategic Initiatives Department, City of Ottawa,
 (Natalie.Persaud@ottawa.ca)
 Dan Brisebois, Director, Facility Operations, City of Ottawa,
 (dan.brisebois@ottawa.ca)
 Agi Motz, Manager, Facilities Asset Management, City of Ottawa,
 (Agi.Motz@ottawa.ca)
 Kirsty Walker, Built Heritage Research Coordinator, City of Ottawa
 (Kirsty.Walker@ottawa.ca)
 Anne Fitzpatrick, Heritage Planner, City of Ottawa (Anne.Fitzpatrick@ottawa.ca)
 Registrar, Ontario Heritage Trust (registrar@heritagetrust.on.ca)

Encl.

AVIS D'INTENTION DE DÉSIGNER LE ROTHESAY APARTMENTS, AU 172, RUE O'CONNOR À TITRE DE BIEN À VALEUR OU À CARACTÈRE DE PATRIMOINE CULTUREL CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 29 (3) DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*, L.R.O. 1990, CHAP. O.18

DATÉ DU 25 juin 2025 ET PUBLIÉ à cette date dans la ville d'Ottawa

VEUILLEZ NOTER que le 11 juin 2025, la Ville d'Ottawa a établi qu'elle avait l'intention de désigner, pour sa valeur de patrimoine culturel, le Rothesay Apartments, au 172, rue O'Connor en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

L'édifice Rothesay Apartments, au 172, rue O'Connor est un immeuble d'appartements de brique rouge de trois étages, sans ascenseur, doté d'un sous-sol surélevé dans le coin nord-ouest de l'intersection de la rue Nepean et de la rue O'Connor, dans le quartier du centre-ville d'Ottawa.

DÉCLARATION DE LA VALEUR OU DU CARACTÈRE SUR LE PLAN DU PATRIMOINE CULTUREL

L'édifice du 172, rue O'Connor, connu à l'origine sous l'appellation de Rothesay Apartments, est un exemple représentatif du classicisme édouardien, qui a été populaire en Ontario au début du XXe siècle. Caractérisé par une esthétique simple et équilibrée et paré d'ouvrages discrets inspirés du classicisme, l'édifice Rothesay Apartments incarne le style du classicisme édouardien grâce à son bardage de brique rouge lisse, à son toit plat, à ses fenêtres en baie qui se répètent, à ses assises et linteaux en pierres ordinaires et à sa corniche décorative. En outre, le 172, rue O'Connor est représentatif des immeubles d'appartements de faible hauteur qui sont prédominants dans le centre-ville.

L'édifice du 172, rue O'Connor est directement associé à l'aménagement et à la densification du centre-ville au début du XXe siècle. Construit en 1910, l'édifice Rothesay Apartments faisait partie de la toute première phase de la construction des immeubles d'appartements sans ascenseur d'Ottawa, qui a vu le jour vers 1903. Avant cette date, les immeubles à logements multiples étaient généralement des maisons de chambres ou des hôtels. Au début du XXe siècle au Canada, les appartements de grande qualité étaient très courus, surtout à Montréal, puisqu'ils permettaient à la classe moyenne grandissante de se loger en permanence. À Ottawa, la croissance de la fonction publique fédérale a donné lieu à la construction de nouveaux immeubles d'appartements dans des quartiers d'habitation existants comme le centre-ville et la Côte-de-Sable, dans lesquels les résidents pouvaient se rendre à pied à leur travail dans les quartiers parlementaires ou commerciaux en plein essor.

L'édifice Rothesay Apartments apporte de l'information sur l'histoire des femmes, essentiellement leur indépendance de plus en plus grande au début du XXe siècle. En raison de la rareté des perspectives professionnelles qui s'offraient aux femmes, nombreuses sont celles qui quittaient les zones rurales des environs pour travailler comme employées de maison ou commis de magasin, et ensuite dans la fonction publique, surtout dans la foulée de la Première Guerre mondiale. Parce que les immeubles d'appartements étaient reconnus comme des lieux d'habitation respectables alors même que de

nombreuses femmes faisaient partie de la population active, une importante population de femmes seules habitait dans les immeubles du centre-ville comme l'édifice Rothesay Apartments. Ce changement, selon lequel des femmes célibataires décidaient d'habiter seules et de travailler indépendamment, faisait partie des débuts des vastes mutations sociétales dans les droits des femmes au XXe siècle au Canada.

Le caractère architectural du centre-ville est essentiellement constitué d'immeubles d'habitation en brique rouge construits entre les années 1870 et 1914, dont un ensemble de types d'immeubles d'habitation regroupant des maisons individuelles, des maisons en rangée et des immeubles d'appartements de faible hauteur. Immeuble d'appartements de brique rouge sans ascenseur, le Rothesay Apartments étaye le caractère résidentiel de la localité. L'immeuble est aussi lié contextuellement à ses environs par sa situation dans un lot d'angle, par la proximité d'autres immeubles d'appartements de l'époque et par sa vocation d'immeuble à logements multiples depuis sa mise en service.

DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES

Font partie des principales caractéristiques extérieures qui concourent à la valeur patrimoniale du 172, rue O'Connor comme exemple représentatif d'immeuble d'appartements sans ascenseur paré de caractéristiques architecturales du classicisme édouardien :

- la volumétrie de trois étages et de sous-sol surélevé;
- la façade avant symétrique donnant sur la rue O'Connor;
- le plan carré avec l'étroite cour-jardin intérieure sur la façade ouest;
- les fondations de pierre;
- le toit plat;
- le bardage de brique rouge avec assises de ceinture décoratives en retrait sous le premier étage;
- les ouvertures de fenêtre rectangulaires ordinaires avec les assises à tenons ordinaires en pierre contrastante et les linteaux ordinaires;
- les fenêtres en oriel au deuxième et au troisième étages avec le lambrissage;
- l'entrée centrale donnant sur la rue O'Connor, avec la grande imposte individuelle et la bordure décorative;
- la corniche avec frise moulurée décorative, le bandeau d'avant-toit et les soffites sur corbeaux;
- les balcons de métal avec les balustrades courbées.

Font partie des caractéristiques contextuelles qui concourent à la valeur patrimoniale du 172, rue O'Connor :

- sa situation à l'angle de la rue O'Connor et de la rue Nepean et son orientation par rapport à la rue O'Connor.

L'intérieur de l'édifice ne fait pas partie de cette désignation.

OPPOSITION

Veuillez noter que quiconque souhaite s'opposer à cette désignation peut faire appel au processus d'opposition défini dans le paragraphe 29 (5) de la *Loi sur le patrimoine de*

l'Ontario, en adressant à la greffière de la Ville d'Ottawa, dans les 30 jours de la publication en ligne du présent avis, un avis exposant les motifs de son opposition et tous les renseignements pertinents.

L'avis d'opposition peut être déposé par courriel (GreffierMunicipal-ObjectionsPatrimoine@ottawa.ca). Cet avis peut aussi être déposé par courrier recommandé ou être livré en mains propres, sur rendez-vous, à :

Caitlin Salter MacDonald, greffière municipale

À l'attention de Andrew El-Azzi, coordonnatrice de comité

110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1; code de courrier interne 01-71

Lorsqu'il est saisi d'un avis d'opposition, le Conseil municipal se penche sur les motifs de l'opposition, ainsi que sur tous les renseignements pertinents, dans les 90 jours de la fin du délai d'opposition. Après s'être penché sur l'opposition, le Conseil municipal peut décider de révoquer l'Avis d'intention de désigner le bien ou adopter un règlement désignant le bien en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Anne Fitzpatrick par courriel (Anne.Fitzpatrick@ottawa.ca).